

ACTUECO



N°89 - MARS / AVRIL 2023

VARIATION VALEUR DES APPELS D'OFFRES MARCHÉS PUBLICS CANALISATIONS T1 2023 vs T1 2022	CARNETS DE COMMANDES Au T4 2022	VARIATION DE CHIFFRES D'AFFAIRES T4 2022 vs T4 2021	INDEX TP Février 2023				
			TP 10A	TP 10B	TP 10C	TP 10D	TP 11
+9 %	4,9 mois	+10,3 %	128,1	126,0	131,0	123,5	130,1
Source : Vecteur plus	Source : Enquête trimestrielle Les Canalisateurs	Source : Enquête trimestrielle Les Canalisateurs <u>En VALEUR</u>	Source: INSEE, base 100 en 2010 Variations par rapport au mois précédent				



Gestion quantitative de l'eau, pour la Cour des Comptes, une organisation inadaptée

La Cour des Comptes, dans son rapport public annuel 2023, examine la performance de l'organisation territoriale du pays au regard de la décentralisation. Sur la politique de l'eau, elle conclut à « une organisation inadaptée aux enjeux de la gestion quantitative de l'eau ».

Le rapport décrit une administration des politiques de l'eau inefficace en raison à la fois d'un manque de cohérence dans l'intervention de l'État, un morcellement de l'intervention des collectivités locales et d'une échelle géographique inadaptée. La Cours promeut ainsi une décentralisation plus effective des compétences à travers trois recommandations :

- L'élaboration de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) dans chaque sousbassin versant. On notera qu'en 2022, seuls 54 % du territoire était couvert par un Sage ;
- La constitution d'établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) et d'établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) favorisant une gestion de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin versant ou d'un groupe cohérent de sous-bassins ;
- L'adossement des commissions locales de l'eau (CLE) aux EPAGE ou EPTB et le renforcement de leur rôle, tout en garantissant leurs moyens d'agir et leur indépendance.

Télécharger le rapport



Etude prospective sur l'avenir des infrastructures gazières

Dans son étude sur l'Avenir des infrastructures gazières à horizons 2030 et 2050, dans un contexte d'atteinte de la neutralité carbone, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), pour éclairer les travaux à venir sur la place du gaz dans le mix énergétique français, a étudié trois scénarios prospectifs de production et de consommation de gaz.

Elle estime que l'adaptation des réseaux pour accueillir de nouvelles sources de production décarbonées nécessite un effort d'investissement compris entre 6 et 9,7 Md€ à horizon 2050, soit entre 200 et 300 M€ par an.

Par ailleurs, elle souligne que même en cas de baisse importante de la consommation, les réseaux actuels resteront en très grande partie nécessaire afin de compenser les écarts géographiques et temporels entre consommation et production.

En savoir plus





N°89 - MARS / AVRIL 2023





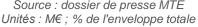
Plan eau, un signal positif mais des moyens insuffisants

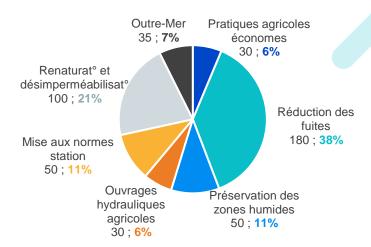
Fin mars, le Président de la République puis le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont présenté le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée

Au total, sur les 475 M€ par an de moyens supplémentaires pour les agences de l'eau, environ 200 M€ seront consacrés aux réseaux. Si le signal est positif, les montants restent faibles au regard des besoins. En effet, 4,6 Mds€ d'investissement manquent chaque année pour renouveler et rendre résilientes les infrastructures du petit cycle de l'eau.

En savoir plus

Répartition des aides du plan eau Source: dossier de presse MTE







Taxe GEMAPI, de plus en plus de collectivités s'en emparent

Selon les données traitées par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la des inondations prévention (GEMAPI), taxe facultative levée par les EPCI à fiscalité propre (FP), est de plus en plus plébiscitée. Le nombre d'EPCI la prélevant est passé de 38 en 2017 à 665 en 2021, en lien avec la montée en charge de la compétence GEMAPI au sein des EPCI.

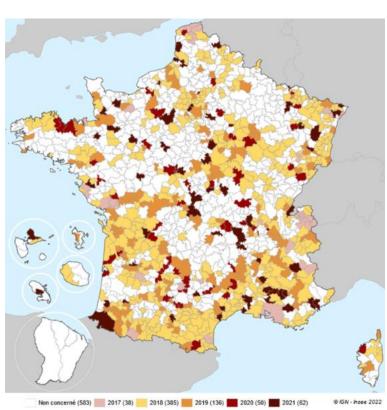
Cette taxe leur a rapporté au total 274,9 M€ en 2021 (+35 % par rapport à 2020) et représente en moyenne 7,5 € par habitant assujetti.

Ces montants pourraient croître dans le futur. En effet, en 2021, près de la moitié des groupements à fiscalité propre ne prélevait toujours pas de taxe GEMAPI, et ceux qui la lèvent n'atteignent pas le plafond règlementaire de 40 € par habitant.

> Télécharger le Bulletin d'information statistique de la DGCL

EPCI à FP décidant de prélever la taxe GEMAPI, année après année entre 2017 et 2021

Source : DGCL, Données DGFIP, REI, Banatic









2022, une année positive pour les finances locales

Selon la note du député JR. Cazeneuve sur les finances locales (via l'exploitation des données de la DGFIP), l'année 2022 a été positive. Les dépenses d'investissement local, estimées à 75,7 Md€, se sont accrus de 6,2 % comparativement à 2021. La capacité d'autofinancement a également progressé, l'épargne brute ayant augmenté de 5,9 % par rapport à 2021 s'élève ainsi à 38,7 Md€. Enfin, les recettes réelles de fonctionnement, estimée à 224,5 Md€, ont progressé de 4,8 % par rapport à l'année précédente.

Ces résultats globaux ne doivent toutefois pas occulter la diversité des situations. À titre d'exemple, environ 6 000 communes ont une épargne nette négative.

Télécharger la note



Agence de l'eau Loire-Bretagne : 40 M€ pour remplacer les conduites d'eau potable fuyardes

Dans le cadre de son plan de résilience, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé un appel à projets, ouvert jusqu'à la fin de l'année, d'une enveloppe de 40 M€, pour accélérer les investissements des collectivités et de leurs services publics pour remplacer les conduites d'eau potable fuyardes. Elle vise prioritairement les territoires situés en zone de répartition des eaux (ZRE).

Cet appel à projets devrait permettre de financer le renouvellement de 500 km de conduites d'eau potable et de réduire de 2 millions m3 les fuites d'eau.

Accéder au dossier Plan de Résilience Eau

